

COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 23 FEVRIER 2009

Etaient présents :

COLLEGE A

ACHDOU Yves —APPLANAT Martine - BERDAL Ariane – BRUNET François - FORT Monique – HABERT René – JANIN Anne - LAGANIER Richard – MURCIA Claude – SIRTORI Carlo -

GAZEAU Jean représenté par Mme Claude MURCIA

COLLEGE B

ARNAUD-FASSETTA Gilles - BROULAND Jean- Philippe KRIEF Patricia -

COLLEGE C

ANAGNOSTOU Fani – GEOFFROY Valérie - LEON Jacqueline - SABERAN-DJONEIDI Délara - SQUIRES Claire –

COLLEGE D

FACI Sofiane – ZIMMERMANN Stéphane -

COLLEGE E

BAILBE Danielle- SAINSARD Nicole - BROSZKIEWICZ Dominique représenté par MARTELAT Evelyne -

COLLEGE F

MARTELAT Evelyne –

INVITES DE DROIT et ADMINISTRATION

Vice-présidente de la Vie étudiante et Vie Culturelle :

SAKAÏ Cécile

Présidents des conseils scientifiques des composantes

Lettres et Sciences Humaines

GRATALOUP Christian – HORIUCHI Annick – KÜBLER Natalie

Sciences

HABIB Michel - HABERT René

SANTE

HUGOT Jean Pierre

ADMINISTRATION et PV

PALLEY-KATZ Arlette - NGUYEN Patricia - GUITTARD Régine

M. R. LAGANIER ouvre la séance du conseil à 16h00.

1/ Approbation des procès verbaux du CS du 19 janvier 2009 et du 2 février 2009

Après lecture des procès-verbaux des CS des 19 janvier et 2 février 2009

Le Conseil Scientifique a approuvé par un vote à l'unanimité les procès verbaux du 19 janvier 2009 et du 2 février 2009

3/ Legs POIX

M. LAGANIER rappelle que l'appel d'offre Legs POIX concerne les travaux scientifiques en pneumologie et pneumophtisiologie. Cinq dossiers ont été déposés : de l'UFR de médecine (Marie Pia d'ORTHO « réponses des cellules épithéliales respiratoires à l'hypoxie intermittente », Armand MAILLEUX, Jean Damien RICARD), de l'UFR Sciences du vivant (Jean Michel SALLENAVE et Fernando RODRIGUEZ-LIMA)

Après présentation des dossiers le

Conseil Scientifique a donné un avis favorable à la transmission des cinq candidatures au Rectorat

4/ Résultats des appels d'offre soutien aux cotutelles de thèse et aire culturelle

L'Institut des études doctorales en formation restreinte s'est réunie le 10 Décembre 2008 afin d'examiner les dossiers d'aide à la mobilité (enveloppe ministérielle et enveloppe Paris 7), aussi bien pour les aires culturelles que pour les cotutelles internationales de thèse. Ces aides permettent la prise en charge des frais de transport des doctorants et des membres du jury. Les critères de sélection sont variables selon les appels d'offre. Ainsi pour l'appel d'offre aires culturelle, la limite d'âge est portée à 30 ans. L'appel d'offre cotutelle de thèse (ministère) n'est ouvert qu'aux candidats inscrits en première année (hors Italie et Québec).

L'université a mis en place depuis l'année dernière un appel d'offre cotutelle de thèse ouvert à tous

M. LAGANIER présente la liste des dossiers retenus.

Après discussion le

Conseil Scientifique a approuvé à l'unanimité la liste des dossiers retenus

5/ Définition du nouveau BQR (CE des 9 et 16 février 2009)

M. LAGANIER présente les travaux de la Commission d'évaluation. Il rappelle qu'une partie des crédits des équipes de recherche était prélevée afin de financer le BQR. Les crédits affectés devaient permettre de financer des opérations selon les éléments définis par le conseil scientifique de l'université Paris 7 : actions d'intérêt général (en cas de demande d'équipements collectifs, il convenait de préciser s'il s'agissait d'une demande de cofinancement ou si les crédits demandés permettaient de financer la totalité du projet), soutiens aux équipes pour les projets innovants en favorisant ceux communs à plusieurs

équipes ainsi que ceux inscrits dans des actions européennes ou internationales, soutiens à l'émergence de nouvelles équipes et en particulier à celles qui devraient avoir vocation à s'inscrire dans le prochain contrat quadriennal. Il avait pour vocation de rééquilibrer les disparités entre les unités. Aujourd'hui, l'université reçoit une dotation globale et affecte les crédits selon des critères qu'elle a choisis. La question du maintien du BQR s'est posée.

La commission d'évaluation a donc été amenée à revoir le principe du BQR. Ainsi, il a été proposé de mettre en place à titre transitoire deux enveloppes de crédits, l'une de la compétence des Conseils Scientifiques des composantes à hauteur de 500 000 euros et l'autre du ressort du conseil scientifique (250 000 euros). La vocation du BQR composante est de financer les actions suivantes (colloques, équipements etc....)

Le BQR du Conseil Scientifique est destiné au soutien des projets scientifiques innovants d'au moins deux composantes constituantes de l'établissement.

Une réunion spécifique aura lieu concernant l'enveloppe réservée au Service Commun de la Documentation.

Le CS donne un avis favorable pour l'année 2009 au principe retenu par la Commission d'évaluation.

Mise en place de deux enveloppes de crédits BQR : pour les composantes à hauteur de 500 000 euros et pour le Conseil Scientifique 250 000 euros pour des actions interdisciplinaires et projets émergents.

6/ Projets de restructuration des équipes

Suite à l'évaluation de l'AERES, cinq unités ont été notées C : M. COURAUD (EA 3514), M. Numa MURARD (CSPRP EA 2376), M. J-P. HUGOT (représentant M. DEROUIN) (EA 3520), M. DUTERTRE (EA 3505) et de M. Paul Laurent ASSOUN (recherches en psychanalyse et pratiques sociales) L'enjeu est de voir comment ont été prises en compte les recommandations de l'AERES et comment l'équipe envisage sa restructuration pour le contrat quadriennal qui commence.

Après audition des porteurs de projets,

Le conseil scientifique a proposé, dans le cadre d'un soutien pour restructuration avec évaluation à 2 ans par un comité *ad hoc* extérieur à l'établissement, d'accorder les avances suivantes :

EQUIPE	RESPONSABLE	MONTANT en euros
EA 3520	M. DEROUIN	8870
Ex FRE 2588	M. ASSOUN	4128
EA 2376	M. N. MURARD	9960
EA 3505 -	M. DU TERTRE	4150
EA 3515	M. COURAULT	5000

7/ Chaire d'excellence ANR DETLEFSEN (proof of evidence)

M. SZCZECINIARZ informe les élus que l'université Paris Diderot-Paris 7 a obtenu en partenariat avec l'université Nancy 2 une chaire d'excellence ANR. Cette chaire est en fonctionnement depuis l'année dernière. Elle s'élève à 800 000 euros sur une durée de 4 ans.

Le principe est le suivant : la rémunération du lauréat est à la charge de l'établissement. La dotation est dédiée aux frais de fonctionnement, d'équipement et de mission.

. M. J.-J. SZCZECINIARZ présente le bilan de cette année écoulée : cette chaire représente un réel rayonnement international pour Paris Diderot-Paris 7.

3 articles sur les projets

8 post-doc : 2 Italiens 2 français et 4 américains

Approfondissement des liens avec les établissements d'enseignements

Venue de visiteurs internationaux

M. LAGANIER explique que le point qui est soumis aujourd'hui au CS est d'ordre financier. En effet, lors du montage du projet, M.DETLEFSEN, professeur à l'Université Notre-Dame (Indiana), avait demandé un complément de rémunération pour compenser sa perte de salaire USA. Selon la loi française, il ne pouvait être rémunéré qu'à hauteur d'un professeur de 1^{ère} classe.

Aussi, il a été convenu entre les deux universités de prendre en charge à tour de rôle le logement parisien (2009-2010). La compensation pour les deux universités s'effectuerait sur l'achat d'équipements dédiés au projet mais qui resterait propriété des deux universités.

Il précise que le dossier financier transmis à l'ANR indique clairement ce point.

Le CS se prononce favorablement par 11 voix pour et 5 abstentions

8/ Opération CAMPUS

R. LAGANIER informe les élus que le deuxième projet opération CAMPUS a été transmis au Ministère. Il rappelle qu'une présentation et une discussion ont eu lieu lors de la Commission d'évaluation du 2 février 2009. Mme SAKAI et M. DUPRET étaient présents. Une discussion s'engage et plusieurs points sont soulevés notamment sur les délais extrêmement courts pour la réalisation de ce nouveau projet et son élaboration restreinte à l'équipe présidentielle.

Il apparaît que ce dossier présente d'importantes modifications par rapport au projet initial. Les élus s'interrogent sur la place de l'Université Paris 1

Les différents participants à la discussion ont retenu les points suivants :

1- Projets immobiliers

- La création d'un grand complexe comprenant un restaurant universitaire, un amphi similaire à l'amphi 24 du Campus de Jussieu et une maison des associations

- Ecole Polytechnique Universitaire avec une forte orientation d'insertion professionnelle

- La réhabilitation du Bâtiment Hayem de l'hôpital St Louis

2- Projets structurels

- Les partenaires ont changés ainsi que le PRES : le périmètre n'est plus le même puisque Paris 1 n'y figure plus

- Une reconfiguration de la carte universitaire parisienne

A l'issue de la discussion, une motion est rédigée et proposée au vote.

La motion est adoptée à l'unanimité des présents (17)

MOTION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'UNIVERSITE DU 23 FEVRIER

Le Conseil scientifique ne peut soutenir, dans sa forme actuelle, le pré-projet d'opération "Campus" intitulé "PRES Université Paris Cité"

Méthode

- Le couplage imposé par le Ministère de l'opération Campus avec la refonte des PRES est confus et hâtif ;
- Au sein de Paris Diderot, le projet a été transmis sans concertation approfondie avec les composantes et les conseils.

Confusion des genres

- Une opération destinée à améliorer la vie étudiante, sur laquelle tous les universitaires s'accordent, doit-elle être accompagnée de la création d'un EPCS chapeautant un nouveau PRES ?
- Faut-il ainsi engager la stratégie scientifique à long terme des établissements concernés ?

Mise à l'écart de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Le projet transmis met à l'écart l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, avec qui nous travaillons de façon constructive depuis 2006, alors que son CA et son président ont clairement exprimé leur souhait de se situer dans le PRES PCU.

Cette alliance avec l'université Paris 1 est indispensable pour une université pluridisciplinaire. Paris Diderot, université pluridisciplinaire, doit pouvoir maintenir et développer ses projets scientifiques avec toutes les universités parisiennes, quelles que soient les variations institutionnelles proposées.

La séance est levée à 20h10.